

A Lyon, les policiers n'ont pas le droit de poursuivre les racailles à scooter

écrit par Christine Tasin | 2 juillet 2016



Photo : ©Tim Douet

Certes, on a déjà connu ça sous Sarkozy, quand le Ministre de l'Intérieur de l'époque, [Michèle Alliot-Marie, interdisait](#), elle aussi, aux policiers de poursuivre les délinquants en scooter dans les cités :

"Le 4 novembre 2008, un policier révélait ce que tout le monde savait : la police ne peut pas aller dans tous les quartiers, et elle a des consignes de ne pas poursuivre les délinquants en scooter ou en quad (2). Interrogée deux jours plus tard, la ministre confirmera les propos du policier, à la stupéfaction, mais aussi à la colère de nombreux auditeurs et policiers, disant que ceux-ci ne sont pas des cow-boys, qu'il faut protéger la vie des citoyens, et donc ne pas faire de poursuites. Traduction : la police de Sarkozy et d'Alliot-Marie ne doit plus courir après les voleurs !"

A l'époque, il y avait déjà la posture droidelhommeiste :

Récemment, aux Mureaux, vingt-et-un policiers ont été blessés, dont certains par des tirs de carabine à plomb, suite à une embuscade montée par des « jeunes ». Alors que le journaliste du Figaro, Eric Zemmour, conscient de la gravité de l'escalade, se posait simplement la question : « A quand le premier mort », la ministre de l'Intérieur se distinguait à nouveau. « Il peut y avoir un désespoir tel chez certains qu'il conduise à des actes violents ».

Mais il y avait, surtout, la peur de voir revenir les émeutes de 2005...

Aujourd'hui on a dépassé ces stades, on est passés à la soumission de peur de déclencher des émeutes qui elles-mêmes déclencheraient une guerre civile. La peur obsessionnelle des politiques.

Ils n'ont pas tort, d'ailleurs, le peuple est à bout et

s'attend au pire.

Mais les salopards et incapables qui nous gouvernent, au lieu d'imposer la loi, se soumettent à celle des racailles. Qui osent, de plus en plus, nous provoquer, nous agresser, sûrs de leur impunité.

On trouvera toujours de belles âmes pour expliquer doctement que des rodeos à scooters, certes ça fait du bruit mais qu'il n'y a pas mort d'homme... Sauf que un Etat qui n'assume pas son devoir régalien et n'assure pas tranquillité et sécurité des habitants incite ces derniers à faire justice par eux-mêmes...

Même si les policiers n'ont pas le droit de bouger, des citoyens, un jour ou l'autre, seront tentés de faire respecter l'ordre à leur place. Et ça pètera, d'un bout à l'autre de la France, inévitablement.

A Lyon, la police priée de lever le pied, Par Guillaume Lamy

Des consignes sont données par certains chefs de service de police d'éviter d'intervenir dans les quartiers "chauds" de Lyon, un arrêté préfectoral interdit de poursuivre les deux-roues se livrant à des rodéos, des sanctions sont prises à l'encontre de policiers qui bravent les interdictions de poursuivre certains types de délinquance... Objectif : éviter les émeutes !

Entre le marteau et l'enclume. C'est la situation dans laquelle se trouvent, semble-t-il, certains services de police lyonnais.

D'un côté, la **politique du chiffre** – la "bâtonite", dans le jargon – qui est toujours d'actualité.

De l'autre, les **directives, la plupart du temps orales, de ne pas en faire trop** ou carrément **de ne pas opérer dans certains quartiers ou sur certaines infractions et délits**. "La peur du préfet, ce sont les émeutes" assure un gradé d'une cité « chaude » de l'agglomération.

Avec, sur fond de gyrophare, une dose d'**autocensure** des policiers eux-mêmes qui n'osent parfois plus agir sous peine de faire l'objet de sanctions disciplinaires...

À Lyon, "on sanctionne les policiers qui font leur travail" une enquête à lire dans le numéro de *Lyon Capitale* de juillet-août, actuellement en vente.

<https://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/Police/A-Lyon-la-polic>

[e-priee-de-lever-le-pied](#)